



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin
sur le territoire de la commune de Soral

du 29 juin 1977

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Soral du
1er juin 1977;

vu le préavis favorable de la commission cantonale
de nomenclature;

vu le règlement sur la dénomination des artères et
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

Il est donné le nom de :

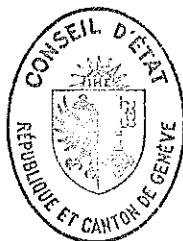
- Chemin du Bois-de-By (lieu-dit) CV-57088
à l'artère partant de la route du Creux-de-Boisset et aboutis-
sant à la route de Rougemont.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er août 1977.

* * *

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	2 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le Chancelier d'Etat:
Hallauer